

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA VILLE D'ÉCULLY

## N°2023-121

## **SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT :

Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE: Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents: M. Sébastien MICHEL (Maire); Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe); M. Loïc ALIRAND (adjoint); Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe); M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint); Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe); M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint); Mme Brigitte RAMOND (adjointe); M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint); Mme Denise MAIGRE (adjointe); M. Emile COHEN; M. Pierre POINSOT; Mme Martine BIARD; Mme Laure DESCHAMPS; Mme Isabelle BUSQUET; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES; Mme Christelle GERIN-EPELY; M. Damien CADE; Mme Géraldine BALLIGAND; M. Nicolas de GARILHE; M. Jacques CHEVALEYRE; M. Vincent FRIDRICI; M. Damien JACQUEMONT; M. Thibaut LE NORMAND; M. Claude LARDY; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 27 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 33

<u>OBJET</u>

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 – RENATURATION D'ESPACES COMMUNAUX PAR LE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_121-DE Date de réception préfecture : 26/12/2023 Pour être éligibles à la DSIL, les demandes de subventions doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien et d'infrastructures en faveur de la construction de logements ou du désenclavement ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des équipements scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant.

Le projet de renaturation de l'espace publique communal par le développement du patrimoine arboré s'inscrit dans la première thématique dans le cadre des projets visant à l'amélioration du cadre de vie.

Celui-ci consiste dans un premier temps, à restaurer les sols sélectionnés par une analyse, une restauration et un amendement puis dans un second temps, à réaliser des plantations d'arbres sélectionnés pour leurs capacités d'adaptation au changement climatique et de cohabitation avec la faune et la flore environnants.

Ce plan contribuera au rafraîchissement urbain de la Commune et à favoriser la biodiversité dans le but d'améliorer le cadre de vie des Ecullois.

Pour l'année 2024, il est prévu de réaliser environ 110 plantations d'arbres pour un montant de 160 000 € TTC.

Il est proposé de le soumettre à cette demande de subvention pour les montants suivants.

	Montant (€)
Coût de l'opération HT	133 333,33
Coût de l'opération TTC	160 000
Subvention demandée DSIL 2024	53 000
Subvention demandée Fonds Vert 2024	53 000
Reste à charge ville TTC	54 000

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation réunie le 7 décembre 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve le projet de renaturation d'espaces communaux par le développement du patrimoine
- Approuve le calendrier de réalisation ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024:
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;
- Dit que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13, subvention d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_121-DE Date de réception préfecture : 26/12/2023

Ainsi délibéré, A Écully, le 20 décembre 2023

La Secrétaire,

Géraldine BALLIGAND

Le Maire,

Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le

Le Maire

2 6 DEC. 2023

Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_121-DE Date de réception préfecture : 26/12/2023